



Procédure d'admission en 3<sup>ème</sup> année de Licence  
ou en master des étudiants étrangers titulaires  
de titres ou diplômes étrangers

Mademoiselle, Monsieur,

En réponse à votre demande d'informations en vue d'une admission pour l'année 2009/2010, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des modalités d'admission des candidats étrangers dans les formations de l'université d'Orléans.

#### Vérification du niveau de connaissance de la langue française

Les candidats de nationalité étrangère sollicitant une inscription à l'université d'Orléans doivent justifier de leur niveau de connaissance de la langue française. Pour ce faire, vous devez dès maintenant prendre les dispositions nécessaires en vue d'une inscription à l'un des tests d'évaluation des connaissances en langue française reconnu par l'université d'Orléans :

- le TCF organisé par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (renseignements sur les centres d'examen à l'étranger et les modalités d'inscription : <http://www.ciep.fr/tcf/>)  
ou
- le TEF organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (renseignements sur les centres d'examen à l'étranger et les modalités d'inscription : <http://www.fda.ccip.fr/tef/>)

#### Seront dispensés de produire une telle attestation :

- les candidats de nationalité française
- les candidats étrangers titulaires du DELF B1, du DALF ou d'un diplôme français d'études supérieures
- les candidats étrangers originaires des pays dans lesquels la langue française est langue officielle à titre exclusif : *Bénin, Burkina Fasso, Congo, Cote d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal et Togo*
- les candidats étrangers, originaires d'autres pays, ayant suivi leur scolarité secondaire dans un lycée français ou dans un établissement étranger comportant une section bilingue francophone.

Vous pouvez consulter la liste de ces établissements sur le site de l'université d'Orléans, à l'adresse suivante : <http://www.univ-orleans.fr/scolarite/>

**Par décision du conseil d'administration, le niveau 3 dans le référentiel européen commun de référence pour les langues sera requis pour que votre dossier soit examiné au plan pédagogique.**

#### Modalités d'admission en 3<sup>ème</sup> année de licence et en Master

- pour les étudiants des pays adhérents à l'espace Campus France (voir liste ci-dessous), vous devez vous inscrire en ligne sur le site : <http://www.campusfrance.org/> **avant le 15 mai 2009** ;

*Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo République démocratique, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée Conakry, Inde, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Ile Maurice, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam.*

- pour les étudiants originaires des autres pays, y compris Union Européenne, vous devez formuler votre demande par courrier électronique à l'adresse suivante : [deve.scol@univ-orleans.fr](mailto:deve.scol@univ-orleans.fr) . Un dossier de candidature vous sera adressé en retour et devra être renvoyé complet, accompagné de toutes les pièces justificatives, avant le **15 mai 2009** au service central de scolarité.

#### Quelle que soit votre situation, vous devez :

- 1 – respecter les procédures et les délais de dépôt des dossiers
- 2 – vous assurer que la formation envisagée est bien dispensée à l'Université d'Orléans

Pour vous aider dans votre choix, vous pouvez consulter la rubrique formation du site internet de l'Université d'Orléans à l'adresse suivante <http://www.univ-orleans.fr/formations/>

Je vous prie de croire, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.